

norme française

NF U 44-001/A1

Avri 1998

Indice de classement : U 44-001/A1

ICS : 65.080

Amendements calciques et/ou magnésiens

Dénominations et spécifications

E : Calcium and/or magnesium liming materials — Types and specifications

D : Kalk und/oder Magnesium Bodenverbesserungsmittel — Benennungen und Anforderungen

Additif A1

à la norme homologuée NF U 44-001 de juillet 1988, homologué par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 mars 1998 pour prendre effet le 20 avril 1998. Toutefois, cet additif doit faire l'objet d'un arrêté de mise en application obligatoire, publié au Journal officiel de la République française pour permettre la mise sur le marché du type d'engrais qu'il dénomme et spécifie.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux internationaux ou européens traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document traite de l'amendement basique sidérurgique. Il définit et caractérise ce type d'amendement, et précise les teneurs à déclarer le concernant.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : fertilisant, support de culture, amendement du sol, calcium, magnésium, désignation, spécification, classification.

Modifications

Par rapport à la précédente édition, création d'une classe VI «Amendements d'origine sidérurgique» comprenant le type 13 «Amendement basique sidérurgique», et introduction à l'article 6 «Marquage» d'indications spécifiques à ce type d'amendement.

Corrections

Édité et diffusé par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Tour Europe 92049 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 55 55 — Tél. international : + 33 1 42 91 55 55



Membres de la commission de normalisation

Président : M AUZOLLE

Secrétariat : MME GOUZOU — BNAME

M	ANGER	RHONE POULENC JARDIN
M	AUBRUN	AUBRUN — FERTILWEST
M	AUZOLLE	BNAME
M	BERNARD	SA DES FOURS A CHAUX D'AUMALE
MME	BEURIAT	SCPA
M	CAMERLYNCK	FMS
MLLE	CERVETTI	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF
M	CHABBERT	AFCOME
M	CHEROUX	CAS — CSH
M	DELAS	COMMISSION DES MATIERES FERTILISANTES ET SUPPORTS DE CULTURE
M	DREJZA	BASF FRANCE
M	DUTHEIL DE LA ROCHERE	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS — SERIBE
M	GILLERON	HYDRO AGRI FRANCE
M	GRIPERAY	FNSEA
M	GUERIN	BASF HORTICULTURE ET JARDIN
M	HENIN	UNIFA
M	HOLVOET-VERMAUT	HUREL ARC SA
M	KEROMNES	Cie ANGIBAUD
M	LACHAUX	CELAC
M	LEPRINCE	BORAX FRANCAIS SA
M	LETELLIER	FERTILISATION LETELLIER
M	LETERME	DSM ENGRAIS FRANCE
M	LOISON	TIMAC SA
M	MARCOVECCHIO	STATION AGRONOMIQUE DE L' AISNE (SAA)
M	MARECHAL	UNIFA
M	MONCORGE	BNSCAO
M	NEUVIALE	FEDERATION DU NEGOCE AGRICOLE
M	ORSINI	INRA LAON
M	PELTIER	FRANCE AMENDEMENTS
MME	PETIT	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION — DGAL
MME	POTTEVIN	AFNOR
M	PUCHEU-PLANTE	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF
M	RAMBURE	KEMIRA
M	REGNIER	PROTEX
MME	ROBAUX	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES — SOUS-DIRECTION PREVENTION ENVIRONNEMENT
M	SAMEC	GRANDE PAROISSE SA
M	SIX	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD
M	SOMMIER	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION — SDAFH
M	STAIMESSE	SNST — SCORIES FRANCE
M	TERRIBLE	ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
M	VALLEE	CEDEST ENGRAIS
M	VANDON	MEAC SA
M	VILLAIN	HYDRO AGRI FRANCE — CPPC